

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue mardi le 29 janvier 2013 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Michel Carbonneau, maire,
M. Pierre Bonneau, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
M. Dany Chapdelaine, conseiller, (*quitte à 20h23 pendant la présentation du Plan de diversification*)

M. Derek Grilli, conseiller,
Madame Isabelle Cyr, conseillère.

Absent : M. Éric Bossé, conseiller.

Les membres présents forment quorum.

L'avis de convocation a été dûment signifié au membre absent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville. Madame Ginette Bergeron siège à titre de directrice générale.

1. ORDRE DU JOUR

2013-01-15

Il est proposé par le conseiller M. Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller M. Pierre Bonneau,

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Questions de l'assemblée ;
3. Présentation du plan de diversification par la firme Harvey International Inc. ;
4. Location d'un espace bureau à Verbom Inc. ;
5. Travaux d'infrastructures effectués en 2009 sur la route 243 ;
6. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;
7. Questions de l'assemblée ;
8. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité.

2. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune personne n'est présente dans la salle.

3. PRÉSENTATION DU PLAN DE DIVERSIFICATION PAR LA FIRME HARVEY INTERNATIONAL INC.

Monsieur Pierre Harvey de la firme Harvey International Inc. fait la présentation du Plan de diversification économique et de positionnement stratégique de la municipalité du Village de Lawrenceville.

Le conseiller, M. Dany Chapdelaine, a quitté la séance à 20h23 pendant la présentation du Plan de diversification par M. Pierre Harvey.

4. LOCATION D'UN ESPACE BUREAU À VERBOM INC.

2013-01-16

ATTENDU le souhait manifesté par l'entreprise Verbom Inc. de louer un espace bureau additionnel dans le motel industriel ;

ATTENDU la base de négociation fixant le coût de cet espace à un loyer mensuel de cent soixante-sept dollars (167,00 \$) plus les taxes applicables ;

Il est proposé par la conseillère Madame Isabelle Cyr,
Appuyé par le conseiller M. Claude Jeanson,

QUE la municipalité loue à l'entreprise Verbom Inc. cet espace bureau de 555 pieds carrés pour un montant mensuel de cent soixante-sept dollars (167,00 \$) plus les taxes applicables, à partir du 1^{er} février 2013 ;

QU'un bail soit préparé et soit signé par les parties ;

ET QUE la municipalité mandate le maire et la directrice générale pour signer le bail avec Verbom Inc.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5. TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES EFFECTUÉS EN 2009 SUR LA ROUTE 243

La directrice générale fait un compte-rendu de la situation actuelle concernant la déformation de certaines conduites d'égout sous la route 243 (rue Principale) suite aux travaux exécutés en 2009 par l'entreprise Excavation St-Pierre & Tremblay Inc.

6. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2010 À 2013

2013-01-17

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par le conseiller M. Claude Jeanson,
Appuyé par la conseillère Madame Isabelle Cyr,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

ET QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Proposition adoptée à l'unanimité.

7. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune personne n'est présente dans la salle.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

2013-01-18

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller M. Claude Jeanson, à 21 h 38, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Michel Carbonneau, maire

Ginette Bergeron, directrice générale